



Paris, le 13 octobre 2006

**Reliquats de gestion de fin d'année 2006 :**

- ☺ « cagnotte » de 55 Millions d'Euros au secrétariat général (hors police) !
- ☹ 100 € de régime indemnitaire offerts grassement par le ministre d'Etat aux agents des préfectures (et encore pas à tous !!!)

Par circulaire aux préfets du 9 octobre 2006, la Secrétaire générale du ministère donne de nouvelles "préconisations" sur le versement de mesures indemnitaires de fin de gestion 2006 (reliquats de primes) en **excluant** "*une attribution égalitaire et systématique au bénéfice de l'ensemble des agents*", **ce qui est purement scandaleux !**

En premier lieu, l'**Administration ne respecte toujours pas les engagements** qu'elle a pris solennellement en CTP central des préfectures du 1<sup>er</sup> juillet 2005 sur demande exclusive de FO (demande réitérée depuis à maintes reprises) de **réunir un groupe de travail** sur le sujet pour arrêter un cadrage national concerté (à l'instar de la circulaire du 31 octobre 1996).

Ensuite, les orientations contenues dans la circulaire du 9 octobre 2006 sont très claires : il s'agit de récompenser "*les équipes fortement impliquées ou ayant dû faire face à une surcharge de travail en raison de situations exceptionnelles. Comme le Ministre d'Etat l'a souhaité, vous prêterez une attention toute particulière à la reconnaissance de l'engagement des services des étrangers. Vous veillerez également à récompenser les agents les plus impliqués sur d'autres chantiers comme la LOLF ou la délivrance de titres.*"

Et pour y parvenir, les préfectures devront utiliser les éventuelles marges dégagées sur leur budget local et vont également recevoir une aide *extraordinaire* du ministère ! **Jugez par vous-même !**

En effet, **le Ministre d'Etat, dans son infinie générosité (sic !), consent à faire un immense effort (re-sic !)** en allouant aux préfectures une **dotatation exceptionnelle de 100 € par ETPT** (emploi temps plein travaillé)... **même pas 100 € par agent "physique" présent** (un agent à 80% par exemple compte pour 0,8 ETPT)... soit un total de **3 M € pour l'ensemble du territoire.**

**De qui se moque-t-on ?**

**Cette somme représente une misère au regard notamment de la "cagnotte" de 55 millions d'euros** (dont 12 M € sur le programme administration territoriale) dégagée en fin d'exercice budgétaire 2006 pour les programmes relevant du secrétariat général du ministère (hors police).

S'il est vrai que les services cités dans la circulaire ont été particulièrement sollicités, il n'en demeure pas moins que **tous les services subissent les effets des sous-effectifs patents et des suppressions d'emploi successives !**

**Plutôt que continuer à semer la pagaille entre les agents par l'octroi de reliquats dérisoires** par rapport au travail accompli, le ministre d'Etat aurait montré un réel intérêt s'il était passé à la vitesse supérieure en utilisant sa "cagnotte" pour procéder à l'alignement immédiat des TMO de préfecture sur les TMO de l'administration centrale.

**D'ailleurs, le ministre aurait concédé cet alignement sur les TMO de centrale si la CFDT et le SAPAP-UNSA n'avaient pas accepté une fusion des corps au rabais !**

Avec **FO** exigez l'alignement immédiat des TMO sur l'administration centrale

Le 17 octobre 2006, votez et faites Voter **FO**

Personnels du CNP	Personnels du STM <sup>(1)</sup>	Personnels de Service Social <sup>(1)</sup>	TMO 2006 Préfectures	% du TMO par rapport au traitement brut moyen <sup>(2)</sup>	TMO 2006 administration centrale du MIAT <sup>(3)</sup>	Ecart entre TMO 2006 de centrale et de préfecture
DSP	Chef de Service Technique		9 561 €	25,27%	14 014 € <sup>(3)</sup>	4 453 €
CSA <sup>(2)</sup>			8 724 €	21,30%	14 014 € <sup>(3)</sup>	5 290 €
Directeur <sup>(2)</sup>			7 319 €	19,66%	14 014 € <sup>(3)</sup>	6 695 €
Attaché Principal	Ingénieur Principal		7 276 €	23,60%	12 719 € <sup>(3)</sup>	5 443 €
Attaché > 9 <sup>ème</sup> échelon	Ingénieur (+grade provisoire)	Conseiller Technique Régional	6 332 €	19,26%	10 303 €	3 971 €
Attaché du 1 <sup>er</sup> au 8 <sup>ème</sup> éch.		Conseiller Technique	6 090 €	25,42%	10 303 €	4 213 €
SACE	Contrôleur Classe Except.	Assistant Principal	4 984 €	20,85%	7 607 €	2 623 €
SACS	Contrôleur Classe Sup.		4 575 €	20,28%	7 123 €	2 548 €
SACN > 8 <sup>ème</sup> échelon	Contrôleur CN >= 8 <sup>ème</sup> éch.	Assistant	4 171 €	18,85%	5 941 €	1 770 €
SACN du 1 <sup>er</sup> au 7 <sup>ème</sup> éch.	SACN du 1 <sup>er</sup> au 7 <sup>ème</sup> éch.	Assistant	3 986 €	23,23%	5 941 €	1 955 €
Adj. Adm. Pal 1 <sup>ère</sup> classe Maître Ouvrier Principal ISIM classe exceptionnelle	APST 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> cat. Chef de garage Principal Contremaître Principal		3 413 €	16,90%	5 386 €	1 973 €
Adj. Adm. Pal 2 <sup>ème</sup> classe ISIM 1 <sup>ère</sup> classe Maître Ouvrier	Chef de garage Contremaître		3 348 €	19,18%	4 921 €	1 573 €
Adjoint administratif ISIM 2 <sup>ème</sup> classe Ouvrier Professionnel Principal	Conducteur Hors catégorie		3 311 €	19,95%	4 394 €	1 083 €
Agent administratif Agent des Services Techniques Ouvrier Professionnel	Conducteur 1 <sup>ère</sup> catégorie		3 097 €	19,22%	4 369 €	1 272 €

<sup>(1)</sup> personnels STM hors SGAP Versailles et services délocalisés de centrale (ACA Limoges, ESOL), personnels de service social hors départements d'Ile-de-France. En effet, Ceux-ci ont des taux historiquement différenciés qui devraient faire l'objet d'une harmonisation dans les prochaines années.

<sup>(2)</sup> En dessous de 20%, le plafond de l'assiette de la RAFP (retraite additionnelle dans la Fonction publique) n'est pas atteint.

<sup>(3)</sup> les 14 014 € sont versés aux attachés principaux de 1<sup>ère</sup> classe de centrale et les 12 719 € aux attachés principaux de 2<sup>ème</sup> classe de centrale.

Avec **FO** exigez l'alignement immédiat des TMO sur l'administration centrale

le 17 octobre 2006, votez et faites Voter **FO**